

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Grand Poubara : 7 ans après, quel bilan ?

Guy-Romuald MABICKA  
Franceville/Gabon

LE ministre délégué à l'Énergie et aux Ressources hydrauliques, Séverin Mayounou, a effectué la semaine dernière une visite d'inspection des installations du Grand Poubara. Cette infrastructure d'une capacité hydroélectrique de 160 MW a été réalisée à Franceville, entre 2008 et 2013, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'entreprise chinoise Sinohydro. Le membre du gouvernement, qui était accompagné notamment des responsables de la Société de Patrimoine, a ainsi apprécié la tenue et le fonctionnement actuels de ce barrage, 7 ans après sa mise en service. Non sans mesurer son importance en termes de satisfaction des besoins des ménages et des industriels dans cette partie du Gabon. Pour le ministre Mayounou, "le Haut-Ogooué est une province particulièrement industrielle, avec l'extraction de manganèse par la Comilog et Nouvelle Gabon mining. Ce barrage est donc essentiel si l'on veut augmenter notre niveau de transformation pour cette matière première. De l'autre côté, avec le projet d'un réseau interconnecté, le Grand Poubara desservira aussi la province de l'Ogooué-Lolo". Mieux, dans le cadre de la coopération avec les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), le barrage de Grand Poubara devrait permettre au Gabon d'exporter son énergie au Congo. "En attendant, nous voulons qu'il y ait une auto-satisfaction au niveau local", a ajouté Séverin Mayounou. La présente visite a également permis au membre du gouvernement de se faire une idée de l'application de certains termes du contrat passé avec le partenaire chinois, notamment en matière de transfert de compétences. L'objectif recherché par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba étant que les nationaux prennent le relais pour la maintenance de l'infrastructure.

ture. Selon toute vraisemblance, il y aurait des termes dudit contrat qui n'auraient pas totalement été respectés. Pour le ministre, "il était donc nécessaire de venir voir sur place comment se passent les choses, et nous allons nous mettre autour d'une table avec nos partenaires chinois pour regarder les conditions de la continuité du contrat qui est déjà arrivé à terme".

Le projet Grand Poubara a été concrétisé dans le cadre de l'ambition du numéro un gabonais de développer une offre d'électricité durable, diversifiée et accessible à tous. Outre les besoins des ménages, il vise à alimenter le complexe métallurgique de Moanda (C2M) de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) et dédié à la transformation du manganèse.



Séverin Mayounou à la faveur de la visite de l'infrastructure.

## " La fermeture de la décharge d'Alénakiri pourrait plutôt déplacer un problème au lieu de le régler "

Propos recueillis par Maxime Serge  
MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**- L'union : Le gouvernement a décidé de fermer la décharge d'Alénakiri sans annoncer l'ouverture d'un nouveau site. Vous aviez longtemps géré ces questions dans vos fonctions antérieures. Où vont désormais être entreposées les ordures ménagères ?**

**- Louis Léandre Ebobola Tsibah :** En général, lorsque l'on prend une telle décision c'est qu'il y a en toute logique une alternative idoine. À ma connaissance, nous avons officiellement deux décharges reconnues sur Libreville et Owendo. Il s'agit de la décharge municipale de Mindoubé qui reçoit les déchets des communes de Libreville et celle d'Alénakiri. La seconde est plutôt privée, exploitée par Sanivit du côté d'Alénakiri et dédiée, entre autres, aux déchets municipaux d'Owendo.

Ces deux exutoires ne répondent à aucune norme environnementale en la matière. Comme un peu partout ailleurs, il s'agit de simples dépotoirs aménagés pour recevoir la production journalière de déchets des centres urbains. Je ne souhaite pas revenir sur certains antécédents liés à l'exploitation de la décharge d'Alénakiri. Mais il est certain que sa fermeture pourrait plutôt déplacer un problème au lieu de le régler. En effet, Mindoubé qui reçoit déjà environ 85% de mise en décharge du Grand Libreville devra probablement recevoir la production journalière d'Owendo.

do. Connaissant la situation de la décharge municipale dont le seuil de saturation est depuis longtemps atteint, il n'est pas exclu que les autorités ouvrent un autre site. Ce qui reviendrait à déplacer les problèmes environnementaux et les risques sanitaires d'Alénakiri vers le nouveau site. Qu'à cela tienne, une question devrait être tranchée avant la signature d'un protocole de fermeture. En effet, tenant compte du principe pollueur - payeur, à qui incombe le préjudice écologique lié à l'exploitation de cette décharge ?

**- En tant que spécialiste en environnement, quelles sont les conséquences directes d'une décharge arrivée à saturation pour la santé des populations riveraines ?**

**- Sans vouloir revenir sur des évidences ou chercher à créer un choc psychologique peu utile par rapport à la gestion des déchets et les risques sanitaires qui en découlent, je me limiterai simplement à rappeler que les impacts environnementaux générés par les décharges non contrôlées et en cours d'exploitation ont des conséquences parfois inimaginables sur la santé des populations riveraines. En effet, ces dernières mettent en présence des déchets de natures diverses et des populations mixtes, de microorganismes endogènes. L'hétérogénéité, la présence des matières biodégradables et l'influence des paramètres externes, tels que la pluviométrie sont à l'origine de processus chimiques, physiques**



**Louis Léandre Ebobola Tsibah :** «L'économie circulaire est une solution incontournable pour la gestion durable des déchets dans notre pays».

et biologiques dont l'action non maîtrisée conduit à la dégradation de l'environnement et au cadre de vie. De façon régulière, on note une fréquence régulière chez les riverains de décharges, des pathologies provoquées par les odeurs, les pollutions de l'air, de l'eau et des sols. En réalité, les abords des décharges ne peuvent être habitables sur un rayon d'au moins 5 000m qui demeure la distance conventionnelle de base. Or à Mindoubé, par exemple, la décharge tutoie les habitations depuis longtemps, même si en réalité c'est la ville qui est allée à la décharge et non l'inverse.

**- Pour régler définitivement la problématique des décharges publiques, ne faudrait-il pas mettre sur pied une usine de recyclage d'ordures ménagères ?**

Le problème est en réalité plus

complexe. Il ne faut pas prendre ce qui constitue la dernière étape pour la solution finale. En effet, la réalité est plus profonde et la solution obéit au respect de bien d'étapes qui concourent à une gestion efficace des déchets sur l'ensemble du territoire. À ce jour, la gestion des déchets n'est pas encore entrée dans une dynamique de politique publique. Or, la collecte et le traitement des déchets sont un business aux enjeux environnementaux et de santé publique qui, ailleurs, justifient la mise en place de filière réglementées et plus ou moins financées par les aides publiques ou privées si ce n'est à travers les partenariats public-privé. Une étude sur la caractérisation de nos déchets devrait permettre d'en établir les opportunités de valorisation. Si nous décidons de faire de nos déchets la matière première de notre économie de demain, nous devons au préalable mettre en place les filières qui déboucheront sur de réels corps de métiers. Toutefois, il ne s'agit pas d'un travail aisé. En effet, chaque filière a ses propres aspects logistiques, industriels, techniques, législatifs et juridiques. De même, les différentes techniques de traitement peuvent être en compétition entre elles sur la rentabilité économique et les avantages écologiques escomptés. En définitive il faut reconnaître que l'économie circulaire qui a déjà fait ses preuves ailleurs est une solution incontournable pour la gestion durable des déchets dans notre pays.